
**Activités de service relatives aux
réseaux d'alimentation en eau
potable, aux réseaux d'assainissement
et aux réseaux de gestion des eaux
pluviales — Exemples de bonnes
pratiques en matière de gestion des
eaux pluviales**

*Service activities relating to drinking water supply, wastewater and
stormwater systems — Examples of good practices for stormwater
management*

ISO/TR 24539:2021

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/c4b51304-eb47-471e-af3d-77c6b11fd0b0/iso-tr-24539-2021>



iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO/TR 24539:2021](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/c4b51304-eb47-471e-af3d-77c6b11fd0b0/iso-tr-24539-2021)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/c4b51304-eb47-471e-af3d-77c6b11fd0b0/iso-tr-24539-2021>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2021

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Format et contenu des exemples fournis dans le présent document	1
Annexe A (informative) Exemples de gestion des eaux pluviales	2
Annexe B (informative) Documents connexes	79
Bibliographie	86

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO/TR 24539:2021](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/c4b51304-eb47-471e-af3d-77c6b11fd0b0/iso-tr-24539-2021)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/c4b51304-eb47-471e-af3d-77c6b11fd0b0/iso-tr-24539-2021>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 224, *Activités de service relatives aux systèmes d'alimentation en eau potable, aux systèmes d'assainissement et aux systèmes de gestion des eaux pluviales*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Les objectifs des réseaux de gestion des eaux pluviales incluent la régulation et la maîtrise efficaces des débits; la protection de la qualité de l'eau; la préservation de la quantité d'eau; la protection des biens, des personnes et des milieux naturels; la conservation et la réutilisation de l'eau; la préservation ou l'amélioration de la santé des écosystèmes; la protection ou l'amélioration de la santé, de la sécurité et de la protection des personnes; la protection ou l'amélioration des valeurs sociales; et le soutien du développement durable et de l'adaptation au climat.

Le rapport «Changements climatiques 2014 – Rapport de synthèse – Résumé à l'intention des décideurs, 2014, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat» avertit que de nombreux risques liés aux changements climatiques à l'échelle planétaire sont concentrés dans les zones urbaines. Il indique que les risques sont amplifiés pour les personnes dépourvues des infrastructures et services essentiels, ou vivant dans des logements de mauvaise qualité et dans des zones exposées. Les risques majeurs, tous identifiés avec un degré de confiance élevé, comprennent une dégradation de l'état de santé et la mise en péril des moyens de subsistance des populations urbaines dues aux inondations d'origines diverses (inondations pluviales, fluviales et côtières, tempêtes).

D'après le rapport intitulé «World Urbanization Prospects: The 2011 Revision, 2011, United Nations» (Perspectives de l'urbanisation mondiale 2011), la population urbaine mondiale devrait augmenter de 72 pour cent d'ici 2050, pour passer de 3,6 milliards en 2011 à 6,3 milliards en 2050, c'est-à-dire une augmentation équivalente à la taille de la population mondiale totale de 2002. La quasi-totalité de la croissance attendue de la population mondiale sera concentrée dans les zones urbaines des régions les moins développées, qui sont considérées comme vulnérables aux inondations. Le rapport indique que les inondations constituent le danger le plus fréquent et le plus important pour les 633 plus grandes villes ou agglomérations urbaines analysées. Les coulées de boue sont souvent associées à des phénomènes météorologiques extrêmes et à de graves inondations, en particulier dans les zones rurales, et auront typiquement un impact sur les villages ruraux et les petites villes, où leurs infrastructures de transport associées.

Par conséquent, les changements climatiques, l'urbanisation et la croissance rapide de la population des villes et des zones périphériques vont probablement accroître les inondations et les risques associés aux eaux pluviales à l'échelle planétaire. De sérieux défis en matière de gestion des eaux pluviales sont posés à un nombre grandissant de services publics de gestion des eaux pluviales, qui sont responsables de la maîtrise des inondations causées par les eaux de pluie qui pénètrent et mettent en charge les systèmes de gestion des eaux pluviales, ou qui subsistent en surface et ruissellent, ou qui s'écoulent vers les points bas locaux et les dépressions topographiques pour créer des zones inondées temporaires.

Les impacts immédiats des inondations urbaines peuvent inclure les pertes de vies humaines, les dégâts matériels, la perturbation du trafic et des autres services, ainsi que la détérioration des ressources limitées en eau douce, des écosystèmes aquatiques et des conditions de vie et d'hygiène. Des systèmes efficaces en matière de gestion des eaux pluviales peuvent accroître la résilience des collectivités en réduisant la probabilité et la gravité des inondations pluviales, fluviales et côtières.

Des méthodes d'élaboration de plan d'action pour des réseaux de gestion des eaux pluviales ont été établies dans la plupart des pays développés, mais elles ne s'appliquent pas toujours directement aux autres pays où les conditions diffèrent. Afin de contribuer à fournir la meilleure solution pour la zone ciblée, il convient de normaliser le cadre et les processus de planification, dans un contexte institutionnel et réglementaire local.

La gestion des eaux pluviales urbaines relève généralement de la responsabilité des prestataires de services municipaux d'assainissement et d'approvisionnement en eau. Cependant, dans certains pays, le management du système de gestion des eaux pluviales urbaines est assuré par des entités distinctes spécialement créées à cet effet. Parfois, le financement de ces services provient non pas des redevances municipales perçues au titre de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées, mais des taxations sur les eaux pluviales appliquées aux biens vulnérables aux inondations et créées dans ce but ou par une autorité locale.

Bien qu'il soit majoritairement et historiquement vrai que la gestion des eaux pluviales urbaines ait été de la responsabilité des autorités municipales en charge de l'assainissement, il est de plus en plus reconnu que la gestion des eaux pluviales peut être optimisée ou complétée par une collaboration avec d'autres parties intéressées telles que l'Office National des Forêts (pour les collines et les montagnes boisées), les Chambres d'agriculture pour les propriétés agricoles en amont, les Agences de l'Eau ou les autorités portuaires pour la gestion des tempêtes sur les masses d'eau marine et d'eau douce, ou les autorités locales.

Le présent document rassemble des exemples de bonnes pratiques en matière de gestion des eaux pluviales.

Ces exemples illustrent un large éventail de mesures, notamment des mesures structurelles et non structurelles, pour remplir divers objectifs liés à la gestion des eaux pluviales.

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO/TR 24539:2021](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/c4b51304-eb47-471e-af3d-77c6b11fd0b0/iso-tr-24539-2021)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/c4b51304-eb47-471e-af3d-77c6b11fd0b0/iso-tr-24539-2021>

Activités de service relatives aux réseaux d'alimentation en eau potable, aux réseaux d'assainissement et aux réseaux de gestion des eaux pluviales — Exemples de bonnes pratiques en matière de gestion des eaux pluviales

1 Domaine d'application

Le présent document fournit des exemples de bonnes pratiques en matière de gestion des eaux pluviales en lien avec l'ISO 24536 ainsi que des informations sur les normes et lignes directrices utilisées dans différents pays.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

Aucun terme n'est défini dans le présent document.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

4 Format et contenu des exemples fournis dans le présent document

Les exemples de gestion des eaux pluviales décrits dans le présent document sont classés par pays et sont décrits dans l'Annexe A. Ils sont également classés en fonction des objectifs de l'ISO 24536:2019, Tableau 1, tel qu'indiqué dans le Tableau A.1. Les exemples ont été fournis par des représentants des pays et adaptés au format du présent document. En outre, bien que les diverses normes et lignes directrices soient décrites dans l'Annexe B, Tableau B.1 et Tableau B.2, elles ne sont indiquées que par leur titre et une URL de référence.

Le Tableau 1 illustre la structure des exemples décrits à l'Annexe A.

Tableau 1 — Structure des exemples

Section	Contenu
Contexte	Fournit des informations générales sur le projet, telles que les caractéristiques du bassin versant, le contexte social, les problématiques et les tâches.
Objectif	Fournit une description des objectifs du projet, tels que les améliorations à apporter.
Descriptif du projet	Fournit une description du projet.
Organisme	Indique simplement l'identité de l'organisme présentant son expérience.